

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0511**

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession à M.et Mme Yldiz, d'un garage formant le lot n° 791 de la copropriété Caravelle, situé au 356, route de Genas

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

Bureau du 8 décembre 2014**Décision n° B-2014-0511**

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession à M.et Mme Yldiz, d'un garage formant le lot n° 791 de la copropriété Caravelle, situé au 356, route de Genas**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En prévision de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon a acquis des garages dans la copropriété Caravelle, en vue de les proposer en cession aux propriétaires ou locataires des garages concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, est proposé par la présente décision que la Communauté urbaine de Lyon cède à monsieur et madame Yldiz, au prix de 7 500 €, conforme à l'avis de France domaine, un garage de 12 mètres carrés, portant le numéro 31, formant le lot 791 situé 356, route de Genas à Bron. Il est précisé que ce bien sera cédé -libre de toute location ou occupation- ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 3 novembre 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à monsieur et madame Yldiz, pour un montant de 7 500 €, d'un garage formant le lot n° 791 de la copropriété Caravelle, situé au 356, route de Genas à Bron, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O0827, le 21 juin 2005, pour un montant de 30 929 950,61 € en dépenses et 21 846 796,53 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - et donnera lieu aux écritures suivantes

- produit de la cession : 7 500 € en recettes - compte 775 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 4 198,78 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2132 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.